

4 Place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE CEDEX
Tél. 04.77.44.83.70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Clément CHABOUD
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIERE
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haithem ZAIED

CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT

Association Loi 1901

**16 B impasse du Mayollet
42300 ROANNE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

18 chemin des Cuers
Bâtiment L'Anglais
69570 DARDILLY
Tél : 04 37 49 15 80
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr



CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT

Association Loi 1901

16 B impasse du Mayollet
42300 ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

18 chemin des Cuers
Bâtiment L'Anglais
69570 DARDILLY
Tél : 04 37 49 15 80
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr

Aux Membres de l'Association CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE – le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXCO HESIO



François-Régis VIGNON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	3 722	3 722				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	102 559	100 165	2 394	4 631	2 237	48.31
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		106 281	103 887	2 394	4 631	2 237	48.31
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 998		3 998		3 998	
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	163 743		163 743	157 075	6 668	4.24
	Charges constatées d'avance (2)	768		768	2 700	1 932	71.55
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	246 041		246 041	214 683	31 358	14.61
Total III		414 550		414 550	374 458	40 091	10.71
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	520 831	103 887	416 944	379 089	37 855	9.99

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 186	1 186		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	319 953	319 953		
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	72 800	64 634	8 166	12.63
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 711	8 166	27 877	341.38
	Situation nette (sous total)	268 050	248 339	19 711	7.94
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	268 050	248 339	19 711	7.94
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	29 006	24 433	4 573	18.72
	Total IV	29 006	24 433	4 573	18.72
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 944	13 708	7 236	52.78
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	98 143	82 448	15 695	19.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	367	10 161	9 794	96.39
	Produits constatés d'avance	433		433	
	Total V	119 888	106 317	13 570	12.76
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	416 944	379 089	37 855	9.99

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

119 454

106 317

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 241	2 709	469	17.30
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	85 913	86 930	1 017	1.17
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	715 133	684 579	30 554	4.46
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	301	950	649	68.32
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		3 300	3 300	100.00
Autres produits	2 536	6 693	4 157	62.11
Total I	806 124	785 161	20 963	2.67
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	167 888	166 350	1 538	0.92
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	22 044	25 426	3 382	13.30
Salaires et traitements	449 399	462 381	12 981	2.81
Cotisations sociales	134 232	132 433	1 800	1.36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 454	5 238	1 784	34.06
Dotations aux provisions	4 573	1 976	2 597	131.43
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	7 470	1 754	5 716	325.94
Total II	789 061	795 557	6 496	0.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	17 063	10 395	27 459	264.14

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 897	3 850	953	24.76
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	2 897	3 850	953	24.76
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 897	3 850	953	24.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	19 960	6 545	26 506	404.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		6 240	6 240	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		7 539	7 539	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 299	1 299	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	249	322	73	22.67
Total des produits (I+III+V)	809 021	795 251	13 770	1.73
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	789 310	803 417	14 108	1.76
5. EXCEDENT OU DEFICIT	19 711	8 166	27 877	341.38

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Descriptif de l'objet social :

Le Centre Social Moulin à Vent est une association, foyer d'initiatives porté par les habitants associés, appuyés par des professionnels afin de définir et mettre en oeuvre un projet de développement social, sanitaire, culturel et éducatif pour l'ensemble de la population du quartier.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 416 943.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 806 124.14 Euros et dégagant un excédent de 19 711.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En l'absence de la direction, l'intérim a été assuré par le Président de mai à septembre 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le départ de la direction est prévu pour le printemps 2026.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable aux exercices ouvert à compter du 1er janvier 2025 et du règlement ANC 2023-03, qui modifie notamment le règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif afin de tenir compte des évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode

L'exercice est le premier d'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie certaines méthodes comptables, notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des transferts de charges.

Les changements de présentation et, le cas échéant, de méthode, ont été appliqués conformément aux dispositions du règlement.

Informations générales complémentaires

Il est précisé que les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 722		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 997		1 217
Installations générales agencements aménagements divers	32 044		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 301		
TOTAL	101 342		1 217
TOTAL GENERAL	105 064		1 217

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 722	3 722
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			23 214	23 214
Installations générales agencements aménagements divers			32 044	32 044
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			47 301	47 301
TOTAL			102 559	102 559
TOTAL GENERAL			106 281	106 281

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 722			3 722
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		19 831	1 580		21 412
Installations générales agencements aménagements divers		31 631	167		31 798
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		45 248	1 707		46 955
TOTAL		96 711	3 454		100 165
TOTAL GENERAL		100 433	3 454		103 887
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 580				
Instal. générales agenc. aménag. divers	167				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 707				
TOTAL	3 454				
TOTAL GENERAL	3 454				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 186				1 186
Réserves	319 953				319 953
Report à nouveau	64 634-	8 166-		0	72 800-
Excédent ou déficit de l'exercice	8 166-	8 166	19 711	0-	19 711
Situation nette	248 339		19 711	0-	268 050
TOTAL I	248 339		19 711	0-	268 050

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	24 433		24 433		
Autres provisions pour risques et charges		29 006			29 006
TOTAL	24 433	29 006	24 433		29 006
TOTAL GENERAL	24 433	29 006	24 433		29 006
Dont dotations et reprises d'exploitation		29 006	24 433		

Hypothèses retenues pour la provision retraite :

- convention collective applicable : Centre Sociaux
- taux d'actualisation : 3.96 %
- taux d'augmentation des salaires : 1.5 %
- âge de départ : 64 ans
- taux de rotation du personnel : 0 %
- taux de charges sociales patronales : 40 %

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 998	3 998	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77	77	
Divers état et autres collectivités publiques	146 206	146 206	
Débiteurs divers	17 460	17 460	
Charges constatées d'avance	768	768	
TOTAL	168 509	168 509	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	20 944	20 944		
Personnel et comptes rattachés	45 249	45 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 485	41 485		
Autres impôts taxes et assimilés	11 409	11 409		
Autres dettes	367	367		
Produits constatés d'avance	433	433		
TOTAL	119 888	119 888		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	3 998
Autres créances	163 743
Total	167 740

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 884
Dettes fiscales et sociales	69 720
Autres dettes	322
Total	79 926

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 68
Total	7 68
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 33
Total	4 33

Subventions d'équipement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune nouvelle subvention d'équipement n'a été comptabilisée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT	6 000
DEPARTEMENT	19 686
MAIRIE	179 300
CAF ET CNAF	446 436
AGGLOMERATION	54 785
AUTRES FINANCEURS	8 927
Total	715 134

Rémunération des dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, du Secrétaire de l'Association. Ces personnes exercent toutes bénévolement leur fonction. Il ne leur est pas attribué de rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	13
Total	14



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

Les éléments supplétifs de 2025 s'élèvent 147 197 euros.

Ils correspondent à :

- mise à disposition de locaux par la Mairie de Roanne pour 92 715 euros,
- mise à disposition de personnel par la CAF de Roanne pour 54 482 euros.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 le bénévolat s'élève à 1 175.5 heures et a été valorisé au montant de 34 105 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 350 euros.